l'a prié de vouloir bien prendre la place d'honneur. Après s'être défendu un instant, M. le maréchal de Mac-Mahon a cédé devant l'insistance de M. le général Lewal et il est resté debout entre les deux ministres, jusqu'à la fin du défilé.

Ce matin, la plupart des journaux notent cet incident.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Représailles. — Parmi les arguments qu'on fait valoir contre la surélévation des droits, à l'entrée en France, sur les bestiaux et les céréales, le plus pitoyable est, sans contredit, celui qui consiste à prétendre que les puissances dont les produits seront ainsi atteints useront, contre nous, de représailles. Les écrivains qui emploient cet argument prouvent qu'ils n'ont pas étudié, de près, la question.

Et cependant, nous voyons que le *Journal des Débats*, lui-même, écrivait l'autre jour : « Si nous rehaussons les droits sur la viande et le blé, diverses puissances, l'Autriche-Hongrie et l'Italie entre autres, menacent de relever les droits, à l'entrée, de nos produits manufacturés. »

L'argument, disons-nous, n'a aucune valeur et même, s'il pouvait être invoqué, si le mot de représailles, — mot détestable qu'il faut répudier — si ce mot pouvait être prononcé, c'est par nous et à l'égard des nations qui nous envoient leurs produits agricoles. Et nous allons le prouver. Si elles venaient à se plaindre d'une mesure que notre gouvernement et notre Parlement peuvent juger nécessaire, on pourrait leur répondre assez justement que c'est à titre de représailles contre la manière dont nos produits sont traités par elle, que nous agissons ainsi. On ne leur dira pas, et l'on aura raison. Il y a mille autres motifs plus raisonnables, en effet, à invoquer.

On assure que, déjà, M. l'ambassadeur d'Autriche a présenté, à ce sujet, des observations à notre ministre de l'agriculture. Peut-être bien l'a-t-il fait. En tout cas, la réponse de M. le ministre a dû être facile à formuler.

Quels sont les pays qui nous envoient, surtout, leurs produits agricoles : céréales, graines, farines et bestiaux ? Ce sont : les Etats-Unis, la Russie, l'Autriche-Hongrie et l'Italie. Ne parlons pas ici de l'Allemagne, qui est dans une situation tout à fait spéciale vis-à-vis de la France.

Eh bien! croit-on que ces pays sont, pour notre commerce extérieur, de bons clients, et qu'ils tirent, de chez nous, l'équivalent de ce que nous leur demandons? En un mot, selon la formule, se paient-ils de leurs produits avec nos produits! et peuvent-ils nous dire : « Puisque vous frappez nos importations en France, nous allons frapper les marchandises françaises plus durement? » Peuvent-ils, en un mot, nous imposer, de ce chef, une perte considérable à titre de représailles? Nous allons voir.

Les Etats-Unis? Mais comment feraient-ils pour exhausser leurs tarifs qui vont déjà, en certains cas, jusqu'à 60 0/0 de la valeur des objets importés? A moins d'édicter des tarifs absolument prohibitifs, nous ne voyons pas bien ce dont cette puissance peut nous menacer. Et, en fait, elle n'a formulé aucune menace. Les plaintes viennent de l'Italie, de l'Autriche-Hongrie, et en partie aussi, dit-on, de la Russie. Voyons un peu dans quelle situation se présente notre commerce avec ces trois puissances, et ce que nous avons à craindre de leur mauvaise humeur.

Prenons la Russie. Est-ce que la Russie offre à nos produits un débouché sérieux? Nous avons eu la curiosité de rechercher comment s'est comporté notre commerce d'échanges avec cette puissance, dans les dernières années, et voici ce que nous avons trouvé :

Années	Export. de France en Russie. francs	Import. en France de Russie. francs
1880.....	31.000.000	314.100.000
1881.....	29.000.000	227 700.000
1882.....	30 700 000	270.000 000
1883.....	22 500.000	207 800 000
Moyenne par année	29 000.000	254 900 000

Ainsi, pendant qu'en quatre ans, la Russie nous achetait pour 116 millions de marchandises seulement, soit en moyenne 29 millions par an, nous prenions, chez elle, pour plus d'un milliard de produits, soit près de 255 millions, en moyenne, par an, c'est-à-dire dix fois plus. Nous en tirons : 450,000 tonnes de céréales pour 92 millions et demi de francs; des lins pour 39 millions; des laines brutes pour 15 millions et demi; des graines oléagineuses pour 11 millions et demi. En revanche, que demande la Russie à notre industrie? On vient de le voir : Rien, ou presque rien. La Russie n'a pas de traité de commerce avec la France.

Passons à l'Autriche-Hongrie. Là, il existe un traité sur le pied de la nation la plus favorisée. Nous dirons, plus loin, comment on l'exécute en Autriche. Voyons, pour le moment, quel est notre mouvement d'affaires avec cette puissance :

Années	Export. de France en Autriche-Hongrie. francs	Import. en France de l'Autriche-Hongrie francs
1880 ..	28 500.000	124.100 000
1881	31.900 000	117.800.000
1882	31 300 000	126.100 000
1883	27 000.000	114.800.000
Moyenne par année	29.300 000	125.700 000

Donc, l'Autriche, bon an mal an, nous demande pour une trentaine de millions de nos produits; ses demandes ne s'accroissent pas, au contraire, tandis que nous tirons, de chez elle, juste cinq fois plus de marchandises, et que nos demandes vont croissant chaque année. C'est ainsi qu'en 1883, nous en avons tiré : 585,000 moutons, pour près de 30 millions de francs; 21,188 tonnes de céréales et farines, pour plus de 8 millions de francs, et des bois, pour environ 56 millions et demi.

Voyons maintenant comment nos affaires se comportent avec l'Italie, et quelles raisons cette puissance pourrait bien avoir de se plaindre de nous. Il est vrai que, comme nous le disait, récemment, un de nos hommes d'Etat le plus en situation de savoir ce qui se passe, « il est vrai que l'Italie se plaint toujours. »

Années	Export. de France en Italie. francs	Import. en France de l'Italie. francs
1880....	181.300.000	398.300 000
1881.....	210.200.000	433 900.000
1882.....	200.400.000	361.400.000
1883. ...	176.800 000	427 300.000
Moyenne par année	192.200.000	427.200.000

Comme on le peut voir, en quatre ans, nous avons acheté, à l'Italie, pour un milliard 620 millions 700,000 francs de marchandises, ce qui fait une moyenne de plus de 405 millions par an, tandis qu'elle ne nous a pris que pour 768 millions 700,000 fr. de nos produits, soit 192 millions en moyenne par an, c'est-à-dire moins de la moitié de nos achats chez elle. Et, qu'on le remarque bien, tandis que nous augmentons nos acquisitions, elle diminue les siennes, qui, de 210 millions en 1884, sont tombées à 176 millions 8 en 1883, depuis l'ouverture du Saint Gothard.

L'Italie nous vend pour près de 50 millions de francs de bestiaux, pour plus de 80 millions de francs de vins, et pour environ 13 millions de francs de céréales, sans compter les soies brutes et grèges.

Tel est l'état des choses. Ces trois pays réunis nous achètent donc, année moyenne, pour 250 millions et demi de francs de nos produits, et nous envoient pour 785 millions 800,000 fr. des leurs; c'est-à-dire que leur importation, chez nous, est trois fois supérieure à notre exportation chez eux. Et pourquoi ?

La Russie a des tarifs de douane fort élevés et qu'elle a rendus plus lourds encore en exigeant le paiement des droits de douane en or. L'Autriche-Hongrie a fait, chez elle, des assimilations et des classifications qui frappent nos produits fabriqués de droits qui vont jusqu'à 25 p. 0/0 pour certaines de nos marchandises. Quant à l'Italie, est-ce qu'elle ne vient pas de remanier, l'an dernier, ses tarifs, dans un sens assez protectionniste ? Est-ce qu'elle ne s'est pas arrangée, dans le traité conclu avec la France, pour que ses produits fussent mieux traités, chez nous, que les nôtres ne le sont chez elle? Est-ce qu'elle n'a pas fait aussi des assimilations et des classifications qui nous sont tout à fait défavorables ? Est-ce que cela n'a pas frappé si fort les esprits attentifs qu'on a déjà écrit que notre traité avec cette puissance est un marché de dupes ? Ne le voit-on pas bien par ce qui se passe ?

Et devant les chiffres que nous venons de citer, chiffres officiels, fournis par le tableau général du commerce de la France pour 1883, comment pourra-t-on venir parler encore de représailles possibles de la part de puissances avec lesquelles nos relations sont ce que nous venons de les montrer ? C'est une plaisanterie et une extravagance, pour employer l'expression favorite d'un économiste fort en crédit.

Parler de représailles, c'est évoquer un fantôme. Il suffit de marcher vers lui pour le faire évanouir.

Louis Leclair.

Observations météorologiques. — *Paris, 11 février* — La pression barométrique est de 762 à Dunkerque; 766 à Paris; 760 à Biarritz. — Dépressions sur l'Italie et au nord de l'Ecosse; baisse de 5mm à Shields; hausse de 2 à Dunkerque, 4 à Brest, Perpignan, 6 à Nice. — Temps probable : vent d'entre sud et ouest, ciel pluvieux. — Température douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Arrestation de l'anarchiste Pétoux

Tout le monde connaît le fameux Pétoux, dont les déclamations anarchistes ont provoqué maints tumultes à la salle Dominique, lors du congrès socialiste. Tout récemment, quand M. Laguerre est venu faire une conférence à Roubaix, Pétoux a violemment interrompu l'orateur, et ses attaques contre les intransigeants ont donné lieu à un incident fort mouvementé!

Eh bien! le *compagnon* Pétoux vient d'être arrêté dans des circonstances assez dramatiques.

Mercredi matin, vers trois heures et demie, le sous-brigadier des douanes Delahaye, et les préposés Dumont, Darras et Vandemboës, appartenant au bureau de la Martinoire (Wattrelos), étaient en faction au lieu dit *la plaine Béghin*, à 800 mètres environ de la frontière.

Tout à coup, ils virent venir de Belgique deux individus, porteurs d'une charge assez volumineuse. Ils les laissèrent approcher; mais, quand ces fraudeurs furent à une faible distance, Darras et Vandemboës se dirigèrent vers eux. A la vue des douaniers, les deux individus abandonnèrent leur charge et cherchèrent à prendre la fuite.

Rejoints par leurs adversaires, ils firent volte-face. L'un d'eux, qui n'était autre que le *compagnon* Pétoux, avait un sabre qu'il s'était procuré on ne sait où. Il s'élança sur Darras, le frappa violemment, et lui porta plusieurs coups de sabre. Le malheureux douanier fut bientôt hors d'état de se défendre : il avait à la tête et aux mains des blessures graves, dont le sang s'échappait avec abondance; le petit doigt de la main gauche a même été tranché net.

De son côté, le complice de Pétoux maltraitait assez sérieusement Vandemboës, qui allait avoir maille à partir avec deux adversaires. Heureusement, le brigadier Delahaye et le préposé Dumont ne tardèrent pas à arriver sur le théâtre de la lutte et parvinrent à se rendre maître de Pétoux; quant à l'autre fraudeur, il réussit à s'enfuir et à regagner le Ballon, où il séjourne habituellement. C'est un nommé Demiddelaere, qui a déjà été condamné plusieurs fois pour fraude.

Louis Pétoux n'a que 23 ans, il est né à Vandegie-aux-Bois, près du Quesnoy (Nord). Ce n'est pas la première fois qu'il a des démêlés avec les douaniers : en juillet dernier, le sous-brigadier Leroy l'avait arrêté comme porteur de nombreux exemplaires du journal « *La Révolte*, » organe anarchiste des plus violents.

A la même époque, les douaniers Vandemboës et Darras s'étaient signalés dans une affaire presqu'aussi importante, et dont ils n'étaient sortis sains et saufs que grâce à leur courage et à leur habileté.

M. le docteur Lefebvre les a visités dans le courant de la journée de mercredi. L'état de Darras est fort grave; la blessure qu'il a reçue à la tempe ne laisse pas que d'inspirer des inquiétudes. Quant à Vandenboës, son corps est couvert de plaies et de contusions; mais ces dernières sont sans gravité.

Pétoux sera probablement transféré aujourd'hui à la maison d'arrêt de Lille. Cette capture n'est pas sans importance, car on vient de le voir, le fougueux *compagnon* est homme à ne pas reculer au besoin devant une décision violente.

Les deux fraudeurs étaient porteurs de sacs de café vert : la charge totale atteignait 61 kilos, valant en France 183 francs.

Sous ce titre : « Intolérance de parents », le *Progrès du Nord* prétend que Mlle Marie Stiévenart, dont nous avons annoncé récemment la fin malheureuse, se serait suicidée parce que ses parents lui auraient reproché assez vivement de se rendre au Temple protestant de Croix plutôt que d'assister aux offices de l'église catholique.

Cette façon de présenter les faits n'est nullement conforme à la vérité. Il y a eu réellement de *légers* reproches adressés à cette jeune fille, mais la question religieuse n'y entrait pour rien. Mlle Marie Stiévenart n'avait aucunement le désir d'embrasser la religion protestante : elle allait au Temple de Croix pour s'y trouver avec un jeune homme appartenant à ce culte et dont elle était éprise.

Les parents n'ont donc fait qu'user de leurs droits et nous dirions même, que remplir leur devoir en reprochant à leur fille une conduite qui pouvait passer pour répréhensible! Le malheur est que Mlle Stiévenart avait un caractère romanesque et qu'elle a trop facilement cédé aux écarts de son imagination! G. C.

Chronique du bien. — Comme nous l'avons annoncé, une soirée chantante a eu lieu dimanche dernier, chez M. Emile Catteau, à l'estaminet de l'*Epeule*, au bénéfice de la veuve et des enfants d'un ouvrier de l'établissement Vinchon, le malheureux Willems, mort récemment de la morsure d'un chien enragé. Il y avait beaucoup de monde, et tout s'est passé de la façon la plus satisfaisante.

On a remarqué particulièrement l'ensemble des chœurs, chantés par la Société des *Enfants de la Gaîté*. Leur chef, M. Eugène Cornil, a fait entendre avec beaucoup de sentiment une complainte de sa composition.

Deux médailles ont été décernées à MM. Alphonse Monnier et Emile Tarmermenne, qui s'étaient spécialement dévoués au placement des billets de la tombola.

Cette soirée a produit 705 fr. 60 qui ont été versés à la famille Willems. Voici les numéros gagnants :

6752 — 4691 — 6175 — 6605 — 2942 — 5352 — 4613 — 606 — 7179 — 2091 — 413 — 5233 — 1376 — 6853 — 2811 — 870 — 4039 — 5832 — 1049 — 3175 — 9 — 7987 5178 — 5597 — 2933 — 6873 — 4813 — 1404 — 1834 — 7614 — 3562 — 3535 — 6749 — 6520 — 4079 — 7626 — 3029 — 4848 — 7866 — 1572 — 7513 — 5818 — 2077 — 4105 — 2529 — 4197 — 4891 — 5241 — 1858 — 776 — 4517 — 5389 — 2073 — 1463 — 3168 — 139 — 4325 — 1361 — 5063 — 2113 — 6903 — 2719 — 4825 — 3905 — 1112 — 5510 — 47 — 7913 — 2751 — 3730 — 3159 — 5253 — 5160 — 1267 — 2512 — 380 — 2135 — 2252 — 7251 — 5863 — 5978.

Les lots peuvent être réclamés chez M. Elie Catteau, à partir de ce jour jusqu'au 19 mars inclusivement. Les lots non réclamés resteront à la disposition de la société.

Le principal organisateur de cette soirée, M. Vannest, a trouvé un concours empressé dans le personnel de l'établissement Vinchon et la société les *Enfants de la Gaîté*.

Beaux-Arts. — On nous communique les dernières notes envoyées à l'administration municipale par M. Louvrier de Lajollais, directeur de l'Ecole des arts décoratifs de Paris, sur les deux élèves que la Ville subventionne à cette école.

Ces notes sont telles que nous croyons devoir les reproduire. Si elles font le plus grand honneur à ceux qui ont su les mériter, elles justifient en même temps la confiance que la ville de Roubaix a placée en l'avenir de ces deux jeunes artistes.

Voici d'abord comment le directeur de l'Ecole nationale des arts décoratifs apprécie M. Lamour, titulaire d'une pension de 600 fr.

« Excellent élève, dont je n'ai que du bien à dire » et qui mérite absolument l'intérêt que le conseil » municipal de Roubaix veut bien lui témoigner.— » Conduite exemplaire. »

Comme classement, M. Lamour a été premier en croquis d'après nature; troisième et quatrième en dessin d'ornement.

M. Verfaillie, dont la position de fortune est des plus modestes, jouit d'une subvention de 1,200 fr., et sollicite une augmentation de subside. Nous comprenons aisément que si cet élève n'a pas d'autres ressources que l'allocation municipale, celle-ci est réellement insuffisante pour vivre à Paris, et pour pourvoir à l'achat des fournitures de dessin et de peinture.

Voici la note que M. Louvrier de Lajollais consacre à M. Verfaillie :

« Cet élève est certainement l'un des mieux no- » tés de l'école, où il fait d'excellents débuts. Ins- » crit à tous les cours, il ne quitte pas l'école, par- » ticipe à tous les concours, ne manque jamais un » cours et ne sollicite jamais de permission pour » s'absenter : c'est une nature très pondérée, qui » sait distribuer son temps. Les professeurs l'esti- » ment et l'aiment; sa conduite est des plus hono- » rables. Je puis certainement le citer comme l'un » des meilleurs et des plus intéressants élèves de » l'école. »

Au bas de cette note, M. Louvrier de Lajollais ajoute :

« Les élèves de Roubaix ont pris une bonne » place à l'école de Paris; ils sont en tête de tous » leurs camarades des départements. »

M. Verfaillie est classé premier en *figure et bosse*.

Nous ne savons si le conseil accordera l'augmentation de subside demandée, mais à coup sûr, les notes que nous venons de publier prouvent que ce jeune homme est digne de la sympathie et de l'appui de ses concitoyens.

Demandes en autorisation de bâtir. — Voici la liste des demandes en autorisation de bâtir déposées à la mairie pendant le mois de janvier :

M. Alfred Choquet, une maison, rue de l'Industrie.— M. Graveline-Vandeputte, une maison, rue de Lannoy. — MM. Motte-Bossut fils, un bâtiment à usage de bureaux et magasins, rue de la Tuilerie.— M. Elie Penet, une maison, rue du Tilleul — M. Henri Pennel, cinq maisons, rue St-Jean.—Mme veuve Desmet, quatre maisons, chemin de la Maquellerie.— MM. Desbarbieux frères et sœurs, une maison, Grande-Rue.

Nous avons publié, hier, dans la partie de notre journal réservée à la correspondance, une lettre appelant l'attention de qui de droit sur l'horloge de l'église Notre-Dame.

On nous fait observer, à ce sujet, que l'irrégularité dont se plaint notre correspondant n'était que passagère. Dimanche, un accident est arrivé au mécanisme : il a été causé, croit-on, par l'un de ces nombreux enfants qui montent ce jour-là dans la tour, et lundi soir, tout était remis en bon état.

On nous prie aussi de constater que, depuis plusieurs mois, cette horloge va régulièrement et concorde toujours avec celle de l'Hôtel-de-Ville.

Cercle horticole. — Dimanche prochain, M. le professeur Jadoul fera une conférence sur l'arboriculture au Cercle horticole de Roubaix, rue Saint-Georges, 41.

Elle promet d'être fort intéressante.

Un commencement d'incendie s'est déclaré mercredi, vers cinq heures du soir, chez M. François Duméry, mécanicien, rue Christophe Colomb. Le feu a été immédiatement éteint par les voisins : les dégâts sont insignifiants.

Consommateurs... à l'œil. — Lundi soir, des individus, anarchistes quelconques, entraient chez un boulanger du faubourg du Temple, à Paris, prenaient du pain et se retiraient sans payer. Cette façon commode de se procurer des aliments a sans doute plu à deux individus de Roubaix, Carton et Carlier, car ils ont mis ce procédé en pratique, mardi soir, dans un estaminet de la rue des Longues-Haies. Après avoir consommé pour 2 fr. 10 de chopes et de genièvre, ils ont déclaré formellement qu'ils ne paieraient pas : remarquez qu'ils n'étaient nullement ivres, ce qui n'est pas de nature à atténuer leur cas. La cabaretière, Mme Rosalie Decorte, ne l'a pas entendu de cette oreille : elle a requis un agent, qui a pris leurs noms et adressé un rapport à M. le commissaire Bailly.

Vol. — Une quantité assez considérable de linge a été volée aux époux Broutin, demeurant rue des Parvenus. L'auteur de ce vol est inconnu.

La police recherche un fileur nommé Gustave Kint, demeurant rue du Grand-Chemin, qui s'est rendu coupable de coups et blessures sur la personne de Florimond Dumoulin. Kint est en fuite. On croit qu'il est en Belgique.

Exploits d'un taureau. — Tout un quartier de Roubaix a été mis en émoi, mercredi soir, à six heures, par un énorme taureau. Cet animal, s'étant échappé de la cour de la gare, a pris une course folle à travers les rues de l'Alma, de Tourcoing, Saint-Maurice et des Fondeurs, semant l'épouvante sur son passage. Rue de Tourcoing, il s'est élancé sur le magasin de M. Fidèle Bellot, marchand d'appareils à gaz, et a brisé la glace de la vitrine et plusieurs globes en verre. Il a pu être arrêté, en face de l'établissement du gaz, par son maître, M. Godine, boucher, rue Buffon. Celui-ci a promis d'indemniser M. Bellot pour les dommages qui lui ont été causés.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 3 février 1479. — Achat pour l'Hôpital Ste Elisabeth de Roubaix, moyennant la somme de 1200 livres parisis, d'un lieu manoir amassé de maison à deux demeures, contenant six cents de jardin, sis à Hem, et tenu de la prévoté des Quesnes. (Archives de Roubaix G. G. 287 f° 25.)

4 février 1646. — « Jacques Destombes, parmi la somme de cent livres parisis qu'il a fournis, deux tiers au profit des communs pauvres de Roubaix et l'autre tiers pour l'église paroissiale, a été déchargé des offices de marguiller et pauvriseur par le bailli du marquisat dudit Roubaix, après avoir sur ce pris l'avis et consulté maître Jean Prus, licencié en la sainte théologie, doyen de chrétienté et pasteur dudit Roubaix. (Archives de Roubaix B. B. 1 f° 78.)

L'office de pauvriseur ou directeur de la table des pauvres était obligatoire, le magistrat dressait une liste des habitants capables de remplir cette charge et les y appelait à tour de rôle. Les rachats ou exemptions avaient lieu assez cependant fréquemment, moyennant une certaine somme ou taxe perçue au profit de la table des pauvres; Cette somme variait de 10 patacons à 168 livres parisis. Le rachat étant affectué, le magistrat en donnait connaissance au public par des lettres d'une discrétion remarquable : « A tous ceux qui ces présentes verront ou oiront, lieutenant et échevins du marquisat de Roubaix, salut. » (Voir la table des pauvres par M. l'abbé Th. Leuridan 2e partie chap. II.)

5 février 1847. — Le conseil municipal émet le vœu le plus pressant que le ministre de l'intérieur accorde, au Bureau de Bienfaisance de Roubaix, la subvention de 15.000 francs qu'il a sollicitée et même qu'il augmente cette subvention dans la proportion de l'accroissement de la misère publique. (Archives de Roubaix D. I, (a) 5.)

6 février 1857. — Le conseil municipal de Roubaix adopte le programme du concours à ouvrir pour les plans de construction du nouvel Hôpital. Le conseil des bâtiments civils, juge de ce concours, désigna le projet de M. Bottrel, d'Hazéville, comme le meilleur de ceux qui avaient été présentés. Il fut alloué à cet architecte une prime de 2,000 fr. et M. Théodore Lepers, architecte de la ville, fut chargé de l'exécution de ce projet. (Rapport du Maire sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Roubaix p. 1864 I. P.)

Grand jeu de boule à la platine. — La Société établie chez M. Louis Mahieu, estaminet de la *Cloche d'Or*, rue Neuve, 6, informe les amateurs du jeu de boule à la platine, qu'elle donnera le dimanche 29 mars, 400 francs de prix en espèces, répartis comme suit : 1er prix, 100 fr.; 2e, 80; 3e, 65; 4e, 50; 5e, 30; 6e, 25; 7e, 20; 8e, 15; 9e, 10; 10e, 5.

TOURCOING

Fanfare du Blanc-Seau. — Cette société organise un grand concert pour le dimanche 1er mars. Cette soirée promet d'être très brillante, la Fanfare s'étant assuré le concours de la société chorale la *Cœcilia* et de plusieurs artistes de talent. Nous publierons ultérieurement le programme.

Mercredi à midi, F. Vanfleteren faisait un tel tapage dans sa maison que le bruit avait attiré une vingtaine de personnes. La femme Vanfleteren sortit pour prévenir la police que son mari la battait et brisait tout le mobilier. Le garde-champêtre arriva, mais Vanfleteren, qui était en état d'ivresse, redoubla ses cris et se mit à frapper avec une telle rage dans les carreaux qu'il se coupa une artère du poignet droit. Le sang jaillit avec une telle abondance, qu'en moins de dix minutes, Vanfleteren tomba en défaillance. Il fallut aller quérir un médecin, qui donna au blessé les soins nécessités par son état.

Contravention a été dressée à la charge de Vanfleteren, pour ivresse manifeste, tapage et rassemblement.

Bondues. — Nous avons annoncé, il y a une dizaine de jours, l'arrestation de Zélie Beulque, cabaretière *A la Descente de l'Auberge*, au mont de Bondues. L'arrestation n'a pas été maintenue, et Zélie Beulque est rentrée hier chez elle.

CONDITION PUBLIQUE DE TOURCOING

Mouvement pendant le mois de janvier 1885

	NOMBRE DE COLIS	POIDS k
Laines peignées.........	12.085	1 408.892.700
Laines filées............	1.253	163.312.200
Blousses................	225	23.352 400
Cotons..................	483	50.395.600
	14051	1.646 465.900

Mouvement du mois correspondant de l'année précédente.

	NOMBRE DE COLIS	POIDS k.
Laines peignées......	8.018	930.303.500
Laines filées.........	1.579	148.160.500
Blousses.............	118	10.731.200
Cotons...............	665	67.217.800
	10381	1.156.412.800

Il y a donc pour 1885 une différence en plus de 488.983 k. 100

Titrage, 167 opérations.
Décreusage, 9 1/2 opérations.

Certifié conforme :
Le directeur,
J. DESMETTRE.

LILLE

Les députés opportunistes du Nord et le scrutin de liste. — La *République française* publie ce matin, en première page, la note suivante :

« On a répandu le bruit que les députés du Nord s'étaient entendus pour déposer un amendement à la loi électorale, demandant la division des départements qui auraient plus de dix députés à nommer. Nous sommes autorisés à démentir formellement cette nouvelle. Les députés du Nord sont tous, sans exception, partisans du scrutin de liste, et ils entendent le scrutin de liste en ce sens que ce soit un vrai scrutin départemental. C'est du scrutin départemental qu'il s'agit. C'est le scrutin départemental que le parti républicain a toujours voulu. Il est inutile d'essayer de diviser la majorité là-dessus. »

Société française de Secours aux blessés militaires. — Nous apprenons que le Comité de Lille, qui a déjà fait trois envois à Saigon, à destination des ambulances du Tonkin, s'est ému de l'état de détresse dans lequel se trouvent, d'après certaines correspondances, les blessés et malades de Formose.

Le Comité prépare en ce moment un envoi composé de lainages et d'objets pharmaceutiques, qu'il fera parvenir directement aux ambulances de cette île, où se battent si valeureusement nos soldats et nos marins.

Meeting. — Une certaine agitation règne parmi les ouvriers sans travail; quelques meneurs essayent d'organiser une réunion sur une des places publiques. Cette réunion devrait nommer des délégués auprès du Préfet et du Maire.

Mariage. — Mercredi, en l'église Saint-André, la bénédiction nuptiale a été donnée à M. le comte Edouard de Pas et à Mlle C. Baillieu d'Avrincourt, par Mgr Dennel, évêque d'Arras.

Les deux familles de Pas et d'Avrincourt sont très considérées; le père de M. de Pas est conseiller général du Pas-de-Calais.

PETITE CORRESPONDANCE

C. M. — Le jour où commencera le cours de comptabilité n'est pas encore fixé : ce cours se fera certainement le soir vers 8 heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience de jeudi 12 février

Présidence de M. Parenty

Le tribunal rend son jugement dans l'affaire de la banque du *Crédit des fonds publics*, société formée sans capital social. Il condamne Harley, principal accusé, à 3 ans de prison et 50 francs d'amende, Feraille, à 18 mois de prison et 50 francs d'amende, Fanchon, à 3 mois de prison et Decloedt, à 6 mois de prison par contumace.

Le jugement est frappé d'appel.

***

Le 25 janvier dernier, à Houplines, une rixe avait lieu dans une chambre de cabaret entre Constant Vanbesien et Edmond Dewaene, dans les circonstances suivantes : Dewaene n'ayant pas voulu payer le loyer de sa chambre, sous le curieux prétexte qu'il *n'avait pas trop d'argent pour tirer au sort*, la cabaretière pria Vanbesien, en l'absence de son mari, de l'aider à expulser Dewaene de cette chambre qu'il occupait avec une femme. Celui-ci résista et, s'armant d'un manche à balai, frappa Vanbesien; la lutte fut violente et Vanbesiene reçut un coup sur la tête dont il souffre encore. Dewaene est condamné à 20 jours de prison et Vanbesiene à 6 jours de prison.

***

Parent, demeurant boulevard Victor-Hugo, entrait, en décembre dernier, comme voyageur chez M. Plaisant, négociant à Lille, aux appointements de 100 fr. par mois. Il voyagea pendant dix-huit jours; à sa rentrée, il présentait une liste de vingt-quatre commissions, dont le montant s'élevait à 4,000 fr., et recevait 430 pour ses frais de voyage. Quelques commissions ayant été livrées aussitôt, furent refusées comme n'ayant pas été données. M. Plaisant écrivit aux autres acheteurs, et acquit ainsi la certitude que toutes ces commissions étaient fausses; de plus, il apprit que Parent avait reçu diverses factures pour la somme de 117 fr. 25; il n'avait remis aucune somme à la caisse.

Parent, assigné dans les délais légaux, ne comparaît pas. Il est condamné par défaut, à six mois de prison.

***

Les condamnations suivantes sont prononcées : 1 mois à Léon Dutilleul, 2 mois à François Gervais, 1 mois à Charles Vanderdelle, 8 jours à Henri Colette, 8 jours à Léon Bou'onne, 2 mois à Joseph Vanderbranck, tous de Lille, pour vagabondage et mendicité; 4 mois de prison et 25 fr. d'amende à Léon Serrure, de Lille, pour abus de confiance; 6 mois de prison à Julia Rose, de Lille, pour vol de chaussures au préjudice d'une camarade.

Conseil de guerre séant à Lille

Séance du 11 février 1885

Présidence de M. Simon, lieutenant-colonel de gendarmerie

Coste, brigadier au 8e régiment de dragons. Outrages par paroles envers son supérieur en dehors du service.

Le brigadier Coste avait été puni de huit jours de prison pour avoir répondu à son maréchal-des-logis, qui le réprimandait : « Je m'en f.. je ne m'occuperai plus de rien. »

A l'annonce de cette punition, il alla trouver le maréchal-des-logis à la pension des sous-officiers et le traita de « c..., voleur, » en présence de ses collègues.

Après une brillante plaidoirie de Me Gervais, Coste est acquitté.

Daubigny, réserviste de la classe 1875. Insoumission.— 6 mois de prison. — Défenseur : Me Gervais.

Bertoreille, réserviste de la classe 1875. Insoumission.— 6 mois de prison. — Défenseur : Me Gervais.

Bion, jeune soldat de la classe 1878. Insoumis depuis le 21 décembre 1879. — 6 mois de prison. — Défenseur : Me Gervais.

Caron, soldat de 2e classe au 8e régiment d'infanterie. Dissipation d'effets à lui remis pour le service. — Un an de prison. — Défenseur : Me Gervais.

Colas, soldat de 2e classe au 84e régiment d'infanterie. Désertion à l'intérieur avec emport d'effets. — Acquitté. — Défenseur : Me Gervais.

NORD

Tramways. — Le *Journal officiel* vient de publier le tableau de l'exploitation des tramways pendant le troisième trimestre 1884. Grâce à son réseau suburbain, Lille est toujours au second rang pour le nombre des kilomètres exploités, avec 42 kilomètres; Lyon seul en a davantage, soit 43. Viennent ensuite Bordeaux avec 37; Marseille et Rouen chacune 23; Roubaix-Tourcoing 14 kilomètres 300 (il faut ajouter à ce chiffre la partie de la ligne de Lille à Roubaix comprise sur le territoire de Roubaix et la déduire du réseau lillois).

Les autres villes de notre région possédant des tramways viennent après plusieurs autres villes : Dunkerque possède 2 kil. 644; Boulogne 2 kil. 230. D'autres ont un réseau en majeure partie suburbain. Ainsi la ligne de Cambrai à Catillon figure à l'*Officiel* pour 24 kilomètres construits sur 35 concédés; Valenciennes 9 kil. 612 construits sur 10 kil. 746 concédés; le réseau de Calais-Guines compte 14 kil. 461.

La pêche à la morue. — Un projet de loi, déposé à la Chambre par les ministres du commerce et des finances, demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 450,000 francs pour parer au déficit des primes accordées aux pêcheurs. Les produits de la pêche ont été si abondants l'an dernier que le crédit de deux millions a été insuffisant.

Quesnoy. — Nous apprenons la mort de M. l'abbé Vallez, aumônier de l'hospice du Quesnoy, décédé samedi dernier, à l'âge de 79 ans.

L'assassinat d'Elouges. (Nouveaux détails) — Les médecins légistes ont constaté sur le cadavre de M. Norbert Duquesne, sept blessures faites à l'aide d'un poignard neuf qu'on a retrouvé sur le sol, non loin de la victime. Ce poignard est d'assez grande dimension; le manche en est noir et orné d'incrustations en nacre; c'est une arme de luxe.

Dans la lutte que l'assassin a dû avoir avec sa victime, le poignard lui aura sans doute échappé des mains; il n'aura pas eu le temps de le ramasser ou il ne l'aura pas retrouvé dans l'obscurité. Des allumettes en partie brûlées, trouvées près du cadavre, font supposer que des recherches ont été faites pour retrouver l'arme meurtrière.

Ce sont deux ouvriers de M. Duquesne, que sa femme inquiète de ne pas voir rentrer son mari, avait envoyés à sa recherche, vers trois heures du matin, qui ont trouvé le cadavre couché sur l'accotement du chemin d'Elouges à Wihéries. Quand elle apprit l'affreuse nouvelle, Mme Duquesne tomba évanouie et on eût beaucoup de peine à lui faire reprendre connaissance.

L'émotion causée par le crime est toujours grande à Wihéries et dans les environs, où M. Duquesne était universellement estimé.

Lundi soir, le parquet a ordonné l'arrestation de M. Charles Bataille, âgé de 32 ans, fils d'un brasseur de Quiévrain, soupçonné d'avoir accompli une œuvre de vengeance. Deux gendarmes ont amené M. Bataille à la prison cellulaire vers 10 heures. Mardi, le prisonnier a été conduit à Blanc-Misseron, dit-on, pour être confronté avec certaines personnes. Cette confrontation n'a amené aucun résultat et l'arrestation de M. Bataille n'a pas été maintenue, il a établi son alibi.

Dunkerque. — On lit dans le *Nord maritime* :

« Dans notre numéro d'hier, nous avons publié sous les plus expresses réserves un entrefilet relatant la décadence d'une des grandes maisons commerciales de notre place. Il appert de nouveaux renseignements que le fait est avéré, et on nous assure que le passif s'élèverait à la somme de 1,600,000 francs.

— *Naufrage.* — On télégraphie de Bilbao. Le vapeur *Isberghe*, capitaine Simon, en quittant ce port avec sa cargaison de minerai à destination de Dunkerque, a échoué sur la barre. Le navire est en mauvaise situation, l'équipage est sauvé.

Armentières. — On nous écrit : « La décision du Conseil d'Etat, invalidant l'élection de trois conseillers municipaux républicains, est à peine connue que déjà les opportunistes font de la propagande pour ressaisir les trois sièges qui leur échappent.

» Leur insuccès aux dernières élections municipales a été pour eux un avertissement sérieux. Aussi craignent-ils une défaite complète. Les conservateurs vont s'apprêter à soutenir vaillamment la lutte. L'espoir d'un succès presque certain les stimule puissamment. Nous faisons des vœux pour que ces défenseurs de l'ordre et de la religion triomphent sur toute la ligne. »

FEUILLETON DU 13 FÉVRIER — (N° 62).

LA PEAU DU MORT

XXVIII

SUITE.

Mais au même moment une autre voix plus grave, celle d'un médecin accouru auprès de Montussan, disait :

— Messieurs, cet homme est mort.

Riaux poussa un cri déchirant et dut faire un violent effort de volonté pour soutenir la pauvre Geneviève qui venait de tomber dans ses bras en proie à la plus violente attaque de nerfs.,

On emporta la jeune fille.

Le Président n'avait qu'une ressource : faire évacuer la salle. Mais, au milieu des angoisses qui serraient toutes les poitrines, cette opération ne put avoir lieu qu'avec une très grande lenteur.

La justice néanmoins eut son cours.

Montussan ne fut pas condamné. On ne frappe pas un cadavre.

Quand Largeval vit tomber Montussan, il ne comprit pas d'abord, mais lorsque la terrible réalité lui apparut, il sentit en lui comme un déchirement inexplicable.

Puis il resta les yeux fixés sur le mort, insensible, anéanti, pendant que le président prononçait son acquittement et la condamnation de Rouillouze dont la culpabilité avait été clairement démontrée, même en dehors des accusations du bohème.

Il fallut arracher le malheureux Georges à ce spectacle en lui apprenant dans quel état était sa fille.

Une heure après, il n'y avait plus auprès du cadavre de Lucien que Riaux qui pleurait à chaudes larmes.

On ne peut se faire une idée de l'émotion que produisit dans Paris ce lamentable événement. On commentait partout avec animation les paroles que Riaux avait prononcées au moment où il était parvenu à entrer dans la salle d'audience.

D'autre part, plusieurs personnes plus ou moins liées avec le peintre l'avaient interrogé et Riaux ne s'était pas fait prier pour raconter par le menu tout ce qu'il savait, tout ce qu'il pensait.

Une réaction immédiate et favorable à Montussan s'était produite alors.

On le considéra tout aussitôt comme un martyr de son amour et tout le monde oublia bientôt sa détestable réputation pour ne plus songer qu'avec admiration à la façon dont il avait voulu racheter les inconséquences de sa vie. On déplorait cependant son suicide.

Mais il y avait dans Paris une maison où le terrible événement que nous venons de raconter avait amené une indescriptible stupeur, la maison des Largeval.

On n'y pensait même pas à se réjouir de l'acquittement qui ramenait au logis, dans les bras de sa femme et de sa fille, cet époux aimé, ce père chéri.

Georges écrasé faisait des efforts pour ne pas croire aux révélations de Riaux, aux déclarations de Geneviève. Il espérait — le malheureux en était là — que Lucien avait été réellement coupable.

Mais Laurence ne doutait pas. Geneviève encore moins. Plongée dans une douleur effroyable, la jeune fille se reprochait comme un crime, la mort de celui qui lui avait sauvé la vie.

La grandeur du sacrifice de Montussan avait fait naître dans son âme un sentiment tout nouveau, et elle se demandait pourquoi elle n'avait pas deviné et récompensé tant d'amour.

En ce moment suprême, elle aimait peut-être à son tour le pauvre Montussan.

Vingt-quatre heures se passèrent dans un profond anéantissement.

Les cruelles nécessités de l'existence n'avaient même pas eu le temps d'apporter leur diversion à ce chagrin immense lorsque le concierge monta une lettre déposée chez lui par une main inconnue et qui portait comme suscription ces simples mots :

Mademoiselle Largeval.

Avec une hâte fiévreuse la jeune fille en brisa le cachet, et courut à la signature.

Comme elle le craignait, comme elle l'espérait, comme enfin elle l'avait instinctivement compris, cette lettre venait de Montussan.

Elle était ainsi conçue :

« Mademoiselle,

» Votre père est sauf, j'ai tenu ma parole. Ça n'a pas été difficile. Les magistrats ne sont pas malins quand on cajole leur marotte. M. Largeval proclamait son innocence, ils n'ont pas voulu le croire parce que c'était vrai; j'ai laissé croire que j'étais un chenapan et ils l'ont admis sans hésiter, parce que c'était faux.

» J'en ai bien ri dans ma prison.

» Il n'y a qu'une chose qui me préoccupe : je crains que vous ne vous croyiez la cause indirecte de mon trépas prématuré.

» Il n'en est rien, mademoiselle. Je m'étais condamné depuis déjà longtemps. Si je n'avais pas eu le bonheur de vous rencontrer un matin sous les roues d'un omnibus il est probable que la sentence eût été exécutée depuis longtemps. Grâce à vous, j'ai pu employer la fin de cette existence, dont j'étais si las, à rendre service à un brave homme, j'ai pu sortir de la vie honnêtement et utilement. C'est encore moi qui vous dois de la reconnaissance.

» Ah! je vous en dois bien plus encore, allez. Vous ne saurez jamais à quel point vous avez changé le bohème en homme. Votre regard et votre doux visage en passant comme un rêve sur les dernières heures de mon existence ont fait de moi un autre personnage que le douteux fantoche qui passait sa vie à côté d'un verre de punch.

» Ne me regrettez même pas, allez, je n'en vaux pas la peine.

» Un moment il m'est venu à l'idée de vous demander quelque chose, comme suprême récompense. — Cette récompense que vous m'avez promise devant madame votre mère. — Je voulais — c'était pure folie! — je voulais vous prier de venir, quand je serai mort, déposer un baiser sur mon front. Oh! croyez-bien que je n'aurais jamais osé vous dire, vous écrire semblable chose si je n'avais pas dû en mourir. Pardonnez-moi cette audace et considérez-la comme un effet de délire. Ne venez pas d'ailleurs, vous seriez capable de me ressusciter.

» Cependant il me reste quelque chose à désirer. Ce n'est pas le moment d'enfanter des phrases et loin de moi l'intention de poser. Seulement je voudrais que parfois votre pensée se reportât vers le pauvre Montussan et que vous lui donnassiez de temps à autre quelque chose comme un souvenir.

» Mais, mon Dieu, suis-je assez mélancolique et lamentable, moi qui m'étais promis de vous écrire une lettre joyeuse.

» Je n'ai du reste qu'une chose à vous dire : c'est que je ne me sens pas le courage de passer pour un meurtrier, pour un voleur à vos yeux. Je suis innocent et j'espère même que vous n'en avez jamais douté.

» Adieu, soyez heureuse à jamais! J'aurais peut-être bien d'autres choses à ajouter. Mais ce serait lâche de ma part. Ah! ma chère Geneviève — je suis si près de la mort que j'ose me permettre cette familiarité — ma chère Geneviève, si j'avais été un homme comme tous les autres, si mon passé n'était pas si pitoyable, je vous assure que personne ne m'aurait disputé votre cœur... Allons! voilà que je dis des sottises.

» Eh bien! non, je n'ai pas la force de vous cacher ce secret, Geneviève, je vous ai aimée, moi qui en étais si peu digne, je vous ai aimée jusqu'à la folie, et j'en meurs, ce dont je suis bien content, croyez-le.

» Dans l'atelier de mon ami Riaux, il y a un portrait de vous. Acceptez-le en souvenir de votre vieil ami. On le dit très réussi. Quand par hasard vous y porterez les yeux, qu'un soupir dédié au pauvre bohème trépassé s'échappe parfois de votre poitrine, et je l'entendrai dans mon tombeau.

» Adieu, je souhaite qu'il y ait un autre monde : vous devinez pourquoi. Encore adieu, adieu!

» Lucien Montussan. »

Quand Geneviève eut fini la lecture de cette lettre qui s'efforçait d'être sceptique et légère et qui ne parvenait qu'à être navrante, elle tomba sur une chaise et resta plongée dans une inénarrable douleur.

Puis elle se leva brusquement et dit à Laurence :

— Mère, conduis-moi chez M. Riaux.

Les deux femmes sortirent. Geneviève eut le bonheur d'arriver à temps pour pouvoir exaucer le vœu si timidement formulé de Lucien. Elle déposa sur son front glacé un baiser, un véritable baiser d'amour.

Mais la force nerveuse qui avait soutenu la jeune fille jusque-là, tomba tout à coup. Elle s'évanouit. On la porta dans une voiture.

Une fièvre cérébrale se déclara.

Pendant un mois Geneviève fut entre la vie et la mort.

Les soins donnés par le médecin ami de Riaux et la vigoureuse constitution de la jeune fille triomphèrent pourtant du mal. Elle fut sauvée.

Quand elle s'habilla pour la première fois, elle voulut des vêtements de deuil, et lorsque Gaston, qui avait cru être suffisamment discret en laissant passer deux mois après ces événements, se présenta pour réclamer la main de sa cousine, celle-ci le regarda d'un air sombre et lui ferma la bouche en disant :

— N'avez-vous pas compris que je suis veuve?

Camille DEBANS.

FIN